



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-04-2026 /

Dossier complet le : 20-04-2026 /

N° d'enregistrement : 016263/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une zone de stockage de vehicules, d'un centre de lavage et d'un controle technique a Vendeville (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

WICAR

Raison sociale

WICAR

N° SIRET

99471434300013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

Drouin

☒ Monsieur

Prénom(s)

Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la creation d'une zone de stockage de vehicules de plus de 250 unites, ainsi que d'un centre de lavage et d'un controle technique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de creer un site secondaire de stockage de vehicules afin de desengorger le site principal, actuellement sature. Cette implantation permettra de limiter les déplacements entre les différents sites (stockage, centres de lavage et de controle technique situes notamment a Seclin et Roubaix), reduisant ainsi le flux de circulation, en particulier dans la rue d'Avelin. Ainsi, la mise en place d'un centre de controle technique et de lavage en interne contribuera a recentraliser les activites, optimiser les déplacements et diminuer le trafic global a Vendeville, ou la circulation constitue aujourd'hui une contrainte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux débutera après la réalisation des études complémentaires sur le site, notamment les études de pollution des sols et de la voirie existante (amiante, hydrocarbures aromatiques polycycliques - HAP). Ces études permettront de définir les mesures nécessaires pour préparer le terrain et assurer la sécurité environnementale avant le début des travaux lourds. Les travaux comprendront les principales étapes suivantes. Dans un premier temps, le chantier fera l'objet d'une préparation comprenant l'installation des clôtures et dispositifs de sécurité, la mise en place du balisage, de la signalisation ainsi que des accès chantier. Des travaux préalables de démolition ou de dépollution pourront être réalisés en fonction des résultats des études de sol. Les travaux de terrassement seront ensuite engagés afin de permettre le nivellement du terrain en vue de l'aménagement de la zone de stockage de véhicules. Ils seront accompagnés de la création ou de la remise en état de la voirie interne, ainsi que de la mise en place des réseaux techniques nécessaires. La phase suivante concernera la construction des bâtiments et installations, avec l'édification du centre de lavage et du centre de contrôle technique, ainsi que l'aménagement des zones de stationnement destinées à accueillir plus de 250 véhicules. Les travaux se poursuivront par les finitions, incluant la mise en place de la signalisation, de l'éclairage et des clôtures de sécurité, ainsi que l'installation des équipements spécifiques au lavage et au contrôle technique. Un nettoyage final du site et une remise en état des abords seront également réalisés. Enfin, la mise en service du site interviendra après vérification de la conformité des installations, des conditions

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet porte sur l'aménagement d'un site d'une superficie d'environ 19 000 m², destiné à accueillir une zone de stockage de véhicules d'une capacité supérieure à 250 unités, ainsi qu'un centre de lavage et un centre de contrôle technique. Le bâtiment regroupant ces deux dernières activités présentera une surface comprise entre 600 et 700 m². L'accès au site s'effectuera par une entrée principale, située rue d'Avelin, permettra de desservir la zone de stockage des véhicules ainsi que le centre de lavage. Le centre de contrôle technique disposera, pour sa part, d'un accès indépendant depuis la rue du Fort, correspondant à une entrée secondaire. Une liaison interne entre les différentes zones du site sera néanmoins maintenue afin de permettre une circulation fonctionnelle entre les installations. Le centre de lavage sera majoritairement alimenté par un système de récupération des eaux de toiture, complété si nécessaire par un apport en eau de ville. Les eaux utilisées feront l'objet d'un traitement et, le cas échéant, d'un recyclage, dans le respect des réglementations environnementales en vigueur. Le site sera entièrement sécurisé au moyen de clôtures périphériques, de portails d'accès, d'une signalisation adaptée et d'un dispositif d'éclairage garantissant la sécurité, notamment en période nocturne. L'exploitation du site comprendra également un entretien régulier des infrastructures, incluant les voiries internes, les espaces extérieurs ainsi que les équipements du centre de lavage et du contrôle technique, afin d'assurer leur bon fonctionnement et leur pérennité. La gestion des déchets issus de l'activité, notamment les eaux usées et les résidus liés au lavage des véhicules, sera assurée conformément à la réglementation en vigueur, avec

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du terrain	(18795, M2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Vendeville est concernée par le Plan Local d'Urbanisme de la MEL. Selon le plan de zonage, le projet se situe en zone UE (zone d'activités diversifiées).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le perimetre du projet ne se situe dans aucune ZNIEFF. Quatre Dans une zone naturelle d'interet ecologique, faunistique et floristique de , type I ou II (ZNIEFF) ? ZNIEFF se trouvent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude. La plus proche est la ZNIEFF de type II « Basse Vallee de la Deule entre Wingles et Emmerin » (310013759). localisee a 4.6 km au nord-ouest du
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet se situe sur un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), élaboré par la Métropole Européenne de Lille (MEL) et applicable à l'ensemble de son territoire, y compris la commune de Vendeville. Le PPBE de la MEL est déjà arrêté et applicable.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	A ce jour, le SDAGE en vigueur sur le secteur d'étude est le SDAGE Artois-Picardie approuvé pour la période 2022-2027. La zone d'étude ne se situe pas au sein d'un secteur à dominante humide référencé par le SDAGE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Vendeville est concernée par le Plan d'Exposition aux Risques (PER) Mouvement de terrain, valant PPR, approuvé le 17/02/1992 sur l'arrondissement de Lille, lié à la présence de cavités souterraines issues
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Vendeville n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	L'état des sols est évalué via les bases de données CASIAS (cartes des anciens sites industriels et activités de services) et BASOL (recensement des sites potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics). L'emprise de projet n'est pas répertoriée dans la base CASIAS ou BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le périmètre d'étude se situe au sein de la ZRE "Nappe des Calcaires Carbonifères".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet se situe dans la zone du champ captant du sud de la Métropole Européenne de Lille, servant à l'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le perimetre de projet n'est pas inclus au sein d'un site Natura 2000. Quatre sites se situent dans un rayon de 20 km autour de la zone d'etude. Le site le plus proche est situe a 9,1 km au sud. Il s'agit de la ZPS « Les « Cinq Tailles » » (FR3112002).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prelevement d'eau, ni souterraine, ni superficielle, que ce soit en phase de travaux ou d'exploitation. 'La station de lavage sera principalement alimentee par recuperation 'des eaux de toiture, et complementee au besoin en eau de ville.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de terrassement necessaires a l'amenagement des voiries et fondations pourront generer un excedent de materiaux. Dans la mesure du possible, les terres seront reutilisees sur site pour les amenagements. Un equilibre entre deblais et remblais sera recherche autant que possible. Le surplus eventuel sera evaEue vers des filieres de valorisation ou de traitement autorisees conformément à la réglementation
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La creation de la zone de stockage de vehicules, du centre de lavage et du controle technique necessitera l'apport de materiaux exterieurs pour la realisation des voiries, des plateformes, des revetements ainsi que pour
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux publics d'alimentation en eau "potable et d'assainissement presents a proximite du site. Les besoins en eau lies au fonctionnement du site resteront compatibles avec la ! capacite des reseaux existants, sachant que centre de lavage sera !majoritairement alimente par un systeme de recuperation des eaux !de toiture, complete au besoin
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain est actuellement constitue d'une friche avec une vegetation herbacee et arbustive spontanee. Le site apparait par ailleurs deja soumis a des perturbations d'origine anthropique en raison de sa situation urbaine, comporte deja quelques aménagements (reseaux, voirie), et a deja fait l'objet de permis d'aménager. Le projet entrainera la suppression d'une partie de la
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans ou a proximite d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est situe a 9,1 km. Il n'est donc pas susceptible de presenter un impact sur un habitat ou une especes inscrit au FSD des sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur des terrains en friche en secteur urbain. Aucun espace naturel, agricole ou forestier ne sera consomme.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Vendeville n'est pas concernee par un PPRT. Selon le portail Georisques, certains risques technologiques existent sur la commune (presence d'ICPE et risque de pollution des sols). Toutefois, l'emprise du projet n'est pas repertoriee dans les bases CASIAS ou BASOL et ne se situe pas a proximite d'un etablissement ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'emprise de projet est concerne par les risques naturels suivants - Inondation - Risque existant - Remontee de nappe - Risque existant - Seisme - Risque faible - Mouvements de terrain - Risque existant - Retrait-gonflement des argiles - Risque faible - Radon - Risque faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne devrait pas engendrer de risques sanitaires. Les activites prevues seront gerees conformement aux regles d'hygiene, de securite et de gestion des produits
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase de travaux, le projet generera un trafic temporaire d'engins de chantier, limite et encadre par des mesures de securite et de signalisation, notamment sur la rue d'Avelin. Lors de l'exploitation du site, contrairement a la situation actuelle, la centralisation des differentes activites sur un meme site permettra de reduire significativement le trafic et les perturbations locales sur la commune et notamment sur la rue d'Avelin.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase de travaux, le projet pourra generer des nuisances sonores temporaires liees aux activites de chantier, limitees dans le temps. Des nuisances sonores moderees pourront provenir de la circulation des
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Des nuisances sonores moderees pourront provenir de la circulation des vehicules ainsi que des equipements du centre de lavage et du controle technique. Compte tenu de l'environnement deja urbanise du projet, celles-ci ne
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourrait occasionner de legeres vibrations liees aux engins de chantier, temporaires et localisees. En phase exploitation, aucune vibration significative n'est attendue.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux seront realises en journee, avec un eclaireage ponctuel uniquement pour les besoins de securite.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourrait engendrer des emissions ponctuelles de poussieres et de gaz d'echappement liees aux engins de chantier, de maniere localisees et temporaires. Des mesures seront mises en place pour les limiter (arrosage, engins aux normes...). En phase exploitation, seules des emissions moderees liees au trafic des vehicules et au centre de controle technique (gaz d'echappement) sont attendues de
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase travaux, aucun rejet liquide direct n'est attendu, hormis un ruissellement ponctuel lie aux surfaces perturbees. En phase l'exploitation, les eaux generees par la surface de la zone de stockage, seront gerees par le
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le reseau d'assainissement deja present sur site sera reutilise. Les eaux de lavage de vehicules seront traitees avant rejet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	La station de lavage generera des effluents (eaux usees contenant detergents et particules), qui seront collectees et traitees avant rejet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de travaux pourra generer des dechets inertes (deblais) et non dangereux (emballages, bois, protections de chantier...). Ceux-ci seront collectes, tries et elimines selon la reglementation en vigueur. Aucun dechet dangereux n'est attendu, sauf eventuellement des huiles ou carburants pour les engins de chantier et les vehicules, qui seront geres selon les bonnes pratiques de chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site ne comporte pas d'elements architecturaux, culturels, archeologiques ou paysagers proteges. Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur un terrain en friche dans un environnement urbain. Il ne modifiera pas les activites humaines existantes (agriculture, sylviculture...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune évaluation préalable des incidences sur l'environnement n'a été réalisée pour ce site au titre d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intégrera plusieurs mesures visant à éviter ou réduire les effets notables sur l'environnement et la santé humaine, telles que : Consommation d'espace : l'implantation a été choisie sur une friche urbaine existante afin de ne pas consommer d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. - Gestion des eaux : Le stockage des véhicules se fera sur une surface imperméabilisée et étanche, empêchant toute infiltration directe de polluants. Les eaux pluviales et de ruissellement seront collectées et gérées par le bassin de stockage étanche existant, sans infiltration. Dans ce bassin, les eaux seront décantées avant rejet au réseau. Le centre de lavage sera principalement alimenté par récupération des eaux de toiture, et complété au besoin par l'eau de ville. Les eaux usées seront filtrées et traitées avant rejet ou recyclage le cas échéant. Des produits de lavage moins polluants ou biodégradables seront utilisés afin de limiter les polluants. Des dispositifs de récupération des hydrocarbures pourront être installés au niveau de la station de lavage et du contrôle technique. - Gestion de la biodiversité et des habitats naturels : Les travaux seront réalisés hors périodes sensibles (reproduction, hibernation) pour la faune potentiellement présente sur le site. Une restauration de la végétation sera réalisée après les travaux par l'intermédiaire d'aménagements paysagers (plantation d'arbres et espaces verts). - Gestion des nuisances liées aux travaux. Le chantier sera limité dans le temps, avec des travaux réalisés aux horaires réglementaires afin de minimiser le bruit et les vibrations. Les engins utilisés respecteront les normes environnementales et seront régulièrement entretenus pour limiter les émissions atmosphériques et les poussières. Des mesures de sécurité et de signalisation permettront

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon les rubriques de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. Au regard des éléments présentés, il est estimé qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. En effet, les impacts potentiels du projet seront faibles, localisés et maîtrisés par des mesures d'évitement et de réduction (démarche ER) intégrées dès la conception.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)